

**DÉCLARATION COMMUNE  
DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
OEUVRANT POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES  
FORESTIERS DE LA RDC**

(Kinshasa, le 13 novembre 2004)

Excellence Monsieur le Vice-Président,  
Excellences Messieurs les Ministres du Plan et de l'Environnement, Conservation de la  
Nature, Eaux et Forêts,  
Chers Collègues,  
Distingués invités,

Les ONG internationales oeuvrant pour la gestion durable des forêts en RDC souhaitent remercier le gouvernement congolais pour l'organisation de ce forum. L'allocation que je vais livrer exprime le point de vue de nos organisations sur les défis auxquels la RDC et ses partenaires font face actuellement, et sur les priorités d'action.

Le secteur des forêts et de la conservation de la nature est en pleine restructuration. D'importantes actions ont déjà été entreprises par le gouvernement dans le cadre de son Agenda Prioritaire. Elle permettent de jeter les bases d'une gestion plus saine du patrimoine naturel du Congo, Il s'agit notamment de l'élaboration du nouveau Code Forestier, de l'établissement d'un moratoire sur l'allocation des concessions, et de la récupération dans le domaine public de 25 millions d'hectares de concessions non-valides. Toutes ces décisions prises, ainsi que celles à venir prochainement, auront d'importantes conséquences sur le développement économique, social et environnemental de la RDC. La résiliation des contrats et le moratoire sont importants pour protéger les forêts congolaises, qui sont un patrimoine public, contre les acquisitions spéculatives qui se sont multipliées avant et pendant la période de conflit qu'a connue la RDC.

Nous souhaitons encourager le gouvernement à continuer à garder le cap de ces réformes, et à les mettre en œuvre. Nous soulignons que beaucoup d'étapes restent encore à franchir afin d'assurer à la fois des bénéfices durables pour les populations locales et la conservation de la biodiversité. Enfin nous affirmons notre volonté de collaborer aux côtés du peuple congolais et de son gouvernement dans cette direction.

L'examen du processus actuel en RDC ainsi que les expériences similaires développées dans d'autres pays du bassin du Congo, démontrent clairement qu'une extrême prudence doit être de mise dans la gestion des ressources forestières, sur lesquelles des millions d'habitants comptent quotidiennement pour leur survie. Au vu de cette importance de la forêt, les ONG internationales soulignent la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et d'explorer des alternatives à l'exploitation industrielle du bois pour la sauvegarde de massifs de forêts primaires.

C'est à titre d'acteurs actifs dans ce secteur et de partenaires de l'Etat congolais, que nous voulons exprimer nos positions communes sur les priorités d'actions en vue d'une gestion rationnelle et durable des écosystèmes forestiers. Selon nous, les mesures d'urgence

*CSF*  
*TH*  
*KA* *CC*

prioritaires que le gouvernement devrait mettre en oeuvre, avec l'appui de ses partenaires internationaux peuvent se résumer comme suit :

### Le respect et le maintien du Moratoire

Compte tenu du fait que la RDC évolue dans un contexte particulier de relance économique et sociale, les ONG Internationales recommandent l'application stricte du moratoire sur toute nouvelle concession forestière permettant ainsi la mise en place des conditions nécessaires à la gestion durable du secteur sur la base de textes qui garantissent que les conditions de transparence et de bonnes gouvernances sont en place, à savoir :

#### *La transparence*

Assurer la transparence de l'État envers la société civile, aussi bien nationale qu'internationale, est urgent et indispensable. Une méthode simple et efficace retient particulièrement l'assentiment des ONG internationales, Elle consiste à publier les décisions de l'État dans la presse ou sur internet. Ce processus d'information publique devrait comporter deux étapes: la première publication permettant d'informer la société civile et de recueillir ses réactions; la deuxième publication, présente les décisions prises par l'État sur la base notamment des réactions du public. Au moins quatre mécanismes, qui forment l'architecture du secteur, devraient suivre ce processus strict d'information publique :

- l'octroi des concessions forestières;
- le recouvrement des taxes et redevances;
- la redistribution d'une partie des recettes aux entités locales.
- Le contrôle forestier, c'est-à-dire les infractions constatées et les sanctions appliquées

#### *Le monitoring indépendant*

Le nouveau Code Forestier pose des principes intéressants. Néanmoins, pour les concrétiser, un contrôle rigoureux sera nécessaire. Le monitoring indépendant est l'outil indispensable permettant l'application de la législation forestière. Afin de réduire les risques, le système de monitoring doit obligatoirement être transparent et accessible à tous y compris et surtout les populations locales qui pourraient jouer un rôle dans la fourniture d'information Il doit aussi être suivi de sanctions dissuasives lorsque des infractions sont constatées, jusqu'à la résiliation du contrat de concession. Le suivi indépendant devrait s'appliquer au moins dans quatre domaines, à savoir:

- Premièrement, la revue légale des concessions existantes. Nous encourageons le gouvernement à résilier les contrats alloués en contravention du moratoire ou du nouveau code;
- Deuxièmement, l'attribution des concessions forestières futures. Sur ce point nous encourageons le gouvernement à éliminer

*Handwritten signatures and initials at the bottom left of the page.*

complètement la méthode du gré-à-gré et à utiliser uniquement l'adjudication publique pour l'octroi de futurs contrats. L'adjudication devrait se faire avec la participation d'un observateur indépendant similaire à celui qui est recruté pour la revue légale des anciens contrats

- Troisièmement, le contrôle de l'exploitation forestière sur le terrain, Le monitoring indépendant devrait aider l'administration à rédiger les rapports de constats d'infractions et suivre l'exécution des pénalités prononcées par l'Administration ou par la Justice à l'encontre des contrevenants.
- Quatrièmement, le monitoring de la redistribution des recettes aux entités locales, de l'utilisation de ces quote-parts pour le développement local, et de la réalisation des cahiers des charges,

#### *Le respect des droits des communautés locales et des peuples autochtones*

Le Code Forestier traite des droits des communautés locales mais n'aborde pas les droits spécifiques des peuples autochtones. Les impacts positifs sur les communautés locales risquent d'être minimes si les décrets d'application et les programmes de mise en œuvre sur le terrain n'intègrent pas de façon claire leurs droits coutumiers et traditionnels en tant que premiers bénéficiaires de l'exploitation forestière. Afin d'assurer le respect de leurs droits et coutumes, il convient notamment:

- de les impliquer dans la préparation du plan de zonage prévu, suivant le principe de consentement préalable, libre et informé;
- de les impliquer dans l'attribution et l'aménagement des concessions suivant le principe de consentement préalable, libre et informé ;
- Définir, tester et identifier les forêts communautaires.

#### *La finalisation de la Loi sur la Conservation de la Nature*

Tel que cela est stipulé dans le Code Forestier, la Loi sur la Conservation de la Nature sera un outil primordial pour la gestion durable des forêts. Il est donc nécessaire que cette loi soit rapidement achevée dans un esprit de complémentarité avec le code forestier, avec la participation des communautés locales et des peuples autochtones et qu'elle soit appliquée de concert avec celui-ci. Cette loi devrait fixer des règles claires concernant le commerce de la viande de brousse car celui-ci met actuellement en péril plusieurs espèces animales importantes pour l'environnement mondial et pour la survie des populations locales elles-mêmes. Cette loi devrait aussi fixer les responsabilités claires en matière de protection de la faune dans les concessions forestières.

*[Handwritten signatures and initials]*

*Le respect de l'intégrité des aires protégées actuelles et futures*

Dans l'intérêt des populations, aussi bien nationales que mondiales, il est impératif que soit respectée l'intégrité des aires protégées de la RDC. Pour ce faire, l'application des principes de base de la Stratégie Nationale de la Conservation élaborée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) doit être assurée.

Suivant ces orientations, il est recommandé de:

- Réviser l'ensemble des aires protégées actuelles sur le plan légal ainsi que sur leurs capacités à jouer effectivement leurs rôles attribués.
- Augmenter, de façon participative, la superficie totale des aires protégées réservées à la protection et à la conservation, en conformité avec les objectifs nationaux et à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.
- Octroyer, conformément aux dispositions légales prévues en RDC, les statuts à l'ensemble des aires protégées classifiées comme telles.

Nous saluons l'objectif fixé par le Code forestier d'aboutir à un réseau d'aires protégées et nous essaierons avec le gouvernement congolais de mobiliser les appuis internationaux nécessaires pour soutenir cet effort collectif.

Nous sommes également prêts à réfléchir avec le gouvernement et la société civile à développer des modèles alternatifs de valorisation des forêts et des services environnementaux. Nous apprécions que le code forestier ouvre la voie à de nouvelles méthodes de valorisation des forêts, dans l'intérêt du peuple congolais et de la collectivité mondiale.

Nous sommes conscients que toutes les innovations du code ne seront pas pleinement appliquées dans la pratique si on ne renforce pas les capacités des institutions publiques chargées de gérer ce secteur et la société civile.

Pour finir, nous encourageons d'une part la communauté des partenaires au développement à coordonner ses efforts à travers une matrice de suivi évaluation du secteur et aux Institutions de Bretton Woods d'assurer une plus grande transparence de leur action.

Le renforcement institutionnel, à tous les niveaux de l'appareil de l'État, ainsi que le renforcement des institutions de la société civile, sont nécessaires et devraient être en tête de la liste des priorités du gouvernement et des bailleurs de fonds oeuvrant dans le secteur forêt et conservation de la nature.


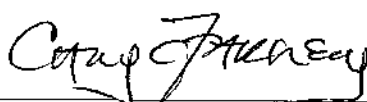
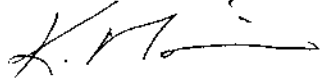
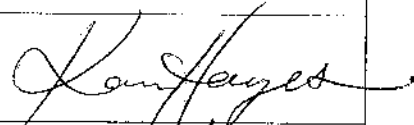
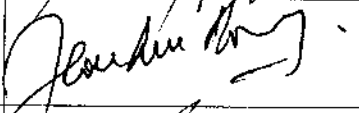
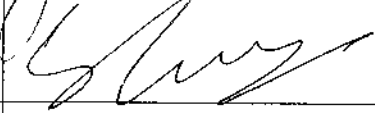
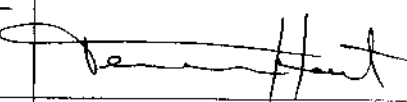
Les ONG Internationales tiennent à souligner, leur disposition à mettre au service du peuple congolais et de son gouvernement leur expertise et leur capacité de mobilisation internationale. Elles souhaitent collaborer étroitement avec le Gouvernement congolais,

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'M', 'K', 'S', 'H', and 'C'.

dans la réforme du secteur forestier, au profit de l'ensemble des populations actuelles et futures.

Je vous remercie pour votre attention.

Cette déclaration a été lue au nom des organisations suivantes :

ONG	Mandataire	Signature
African Wildlife Foundation	Jef Dupain	
CARE	CARY FARNEY	
Conservation International	KARL MORRISON	
Dian Fossey Gorilla Fund International		
Fauna and Flora International	KAREN HAYES	
Greenpeace	JEAN-LUC ROUJ JLR	
Rainforest Foundation	SIMON COUNSELL	
Wildlife Conservation Society	Terese Hart	
World Wide Fund for Nature	MALIN TCHABA	